

COMPRENDRE sa nouvelle situation au 1 er janvier 2017

LE P P C R

Cette nouvelle réglementation implique que votre dernier arrêté de reclassement (échelon+ancienneté) est désormais caduque et sera ou (a été) remplacé par un nouvel arrêté transmis par le service des ressources humaines.

EXEMPLE :

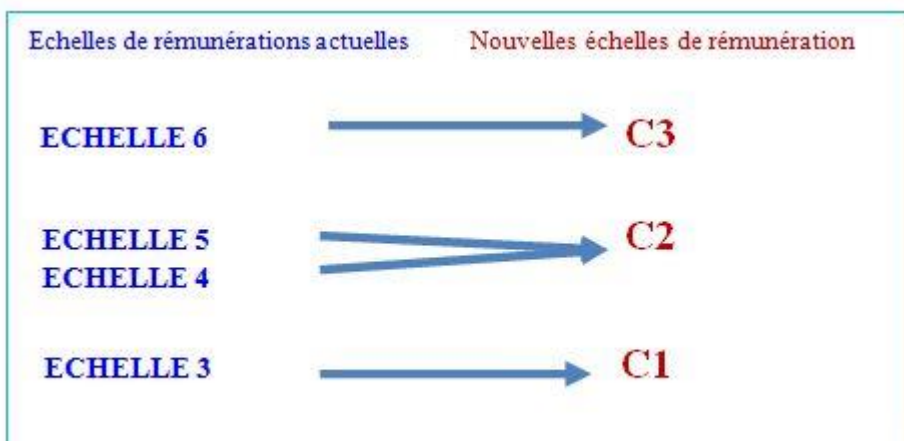
Article 1 : à compter du 1^{er} janvier 2017 , un abattement d'un montant annuel brut de 167€ est appliqué sur les indemnités perçues paradjoint technique /administratifgrade relevant de la catégorie C
Soit $(167 \text{ euros} \times 35/35^{\text{ème}}) / 12 \text{ mois} = 13,92 \text{ Euros mensuel brut}$.

Le transfert de primes en points d'office :

13,92 € de primes sont déduits chaque mois pour 4 points d'indice attribués (cela sert à s'acquitter de l'augmentation de la cotisation retraite consécutive à celle du traitement indiciaire)

** Une ligne supplémentaire sur les fiches de paie intitulée « transfert primes/indice » devra apparaître dès janvier 2017 pour les C.

- ➔ Positif pour l'agent car le montant ne se déduit que sur les primes perçues (sans toucher au supplément familial de traitement, les heures supplémentaires effectives, le remboursement de frais, l'indemnité de résidence et sujétions spécifiques).
- ➔ Pour tout ceux qui n'ont pas de régime indemnitaire, c'est un pouvoir d'achat supplémentaire.
- ➔ La pension de retraite étant calculée sur la rémunération indiciaire (hors primes) , c'est la perspective d'une amélioration.
- ➔ Chaque Agent est reclassé dans de nouvelles grilles indiciaires revalorisées du début à la fin de carrière, avec des possibilités d'avancement de grades améliorées :
- ➔ Les Agents de catégorie C dérouleront leur carrière sur 3 grades au lieu de 4 :
 - En faisant fusionner les échelles 4 et 5 dans la nouvelle échelle C2
 - La durée d'avancement d'échelon devient UNIQUE pour TOUS les Agents(l'expérience acquise avec l'ancienneté est reconnue).
 - En 2017 :



Valeur du point au
1/01/2017 = **4,686€**

Parcours
Professionnel
Carrières
Rémunérations

isabelle-canova@orange.fr